

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 25 juillet 2024**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2024, le 25 juillet, à 9 H 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, André DUBAN, Dominique FOURCADE-LAVIGNE, Alain PENEVEYRE, Jean-Michel MARIA et René DARAN

Absents excusés : Mr Didier BRUN

Absents : Mrs Philippe SPITERI, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Lucien FERRAS

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Date de la convocation1^{er} juillet 2024Date d'affichage :1^{er} juillet 2024Objet de la délibération :

Participation Assainissement
 Collectif Hameaux d'habitation
 Groupées : quartier Estensagnet

Le Président rappelle que lors de la réunion du comité du 16 juillet 2012, une délibération modifiant le régime de la participation au raccordement à l'égout a été prise.

Cette délibération instaure une participation à l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles, en remplacement de la participation au raccordement à l'égout et instaure également une participation à l'assainissement collectif pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau d'assainissement collectif.

Le Président rappelle le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier Estensagnet (Estensan-Quartier Estensagnet-Azet).

Il indique qu'historiquement, le syndicat n'a jamais demandé de participation financière dans le cadre d'extension de réseau à des hameaux d'habitations anciennes et groupées existantes.

En effet, depuis la mise en place du réseau et dans le cas de figure des hameaux d'habitations anciennes et groupées, pour aucune des huit communes, une participation n'a été demandée aux administrés.

Il cite pour exemple les raccordements du hameau de Soulan réalisé en 2008, celui d'Agos réalisé en 2013 et celui du Hameau du Ticot réalisé en 2023.

Pour ces raisons et afin de ne pas instaurer d'inégalités de traitement entre les administrés, il propose aux membres du comité de ne pas facturer la participation à l'assainissement collectif aux administrés du quartier : « Estensagnet » dont les immeubles sont construits et habités au moment de la construction du réseau.

Le président entendu, après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jean MOUNIQ



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
 DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet
 65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
 06525650105728240726-Del-2024-C020-DE
 Date de télétransmission : 26/07/2024
 Préfecture 36/07/2024

Le Secrétaire
 Louis RICARD

